



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt : **95400589.8**

⑮ Int. Cl.⁶ : **A63B 4/00, A63B 26/00**

⑯ Date de dépôt : **17.03.95**

⑭ Priorité : **29.03.94 FR 9403646**

⑯ Inventeur : **Vigneron, Bertrand
171, Avenue Général de Gaulle
F-79140 Cerizay (FR)**

⑯ Date de publication de la demande :
04.10.95 Bulletin 95/40

⑯ Mandataire : **Laget, Jean-Loup
Cabinet Pierre Loyer
77, rue Boissière
F-75116 Paris (FR)**

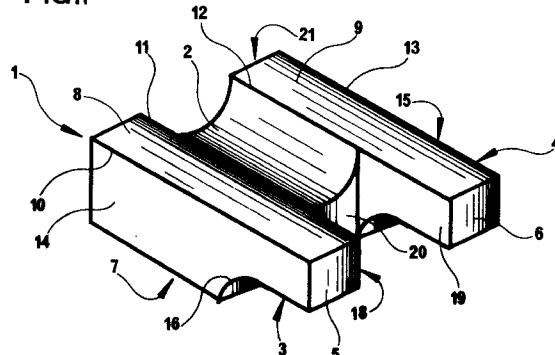
⑯ Etats contractants désignés :
BE DE FR GB IT NL

⑯ Demandeur : **WESCO
15, Avenue de la Gare
F-79140 Cerizay (FR)**

⑯ **Dispositif de jeu modulaire.**

⑯ Dispositif d'encastrement à fonctions multiples pour modules d'éducation motrice, du type comportant un berceau à ouverture arrondie 2 susceptible de recevoir un module cylindrique. Deux bras 3, 4 parallèles, s'étendant parallèlement à l'axe géométrique de l'ouverture arrondie 2 et délimitant entre eux un espace susceptible de recevoir un module à section carrée.

FIG.1



L'invention concerne un dispositif d'encastrement à fonctions multiples pour modules d'éducation motrice.

Dans le domaine de l'éducation motrice, des modules de formes variées sont utilisés pour faciliter l'apprentissage de la motricité des enfants. A titre d'exemple, pour leur faire acquérir le sens de l'équilibre, les enfants ont à leur disposition deux modules : une poutre à section carrée et un cylindre.

Ils apprennent à marcher sur la poutre, puis sur le cylindre. Pour tenir les modules en équilibre stable à une distance déterminée du sol, des dispositifs d'encastrement sont nécessaires.

Pour la poutre à section carrée, de (30x30) cm par exemple, le dispositif d'encastrement est en forme de U dont l'ouverture est cubique, de (30 x 30 x 30) cm par exemple. Dans ce cas, le dispositif d'encastrement est d'une épaisseur uniforme de 30cm, d'une hauteur totale de 60cm et d'une largeur totale de 60cm. Toutes ses faces sont planes.

Pour le cylindre, qui a un diamètre de 30cm par exemple, le dispositif d'encastrement est en forme de U dont l'ouverture est semi-cylindrique, d'un diamètre de 30cm.

Le dispositif d'encastrement est d'épaisseur uniforme de 30cm, d'une largeur de 60cm et d'une hauteur de 30cm. Toutes ses faces sont planes, seule l'ouverture est limitée par une surface semi-cylindrique.

Ainsi, avec des modules tels que la poutre et le cylindre, deux dispositifs d'encastrement doivent être utilisés, l'un à ouverture carrée, l'autre à ouverture semi-cylindrique.

Le but de l'invention est de proposer un dispositif d'encastrement pour modules à section droite carrée ou circulaire, qui soit commun aux deux types de modules, et corresponde aux dimensions normalisées des modules.

L'invention a pour objet un dispositif d'encastrement à fonctions multiples pour modules d'éducation motrice, du type comportant un berceau à ouverture arrondie susceptible de recevoir un module cylindrique, caractérisé en ce qu'il comporte deux bras parallèles, s'étendant parallèlement à l'axe géométrique de l'ouverture arrondie et délimitant entre eux un espace susceptible de recevoir un module à section carrée.

Selon d'autres modes de réalisation de l'invention:

- le berceau à ouverture arrondie est limité longitudinalement par une face arrière et une face parallèle à la face arrière et s'étendant entre les deux bras ;
- chacun des bras présente une section droite d'extrémité carrée ;
- chacun des bras présente une face supérieure rectangulaire ;
- chacun des bras présente une face latérale de

forme générale rectangulaire, dont l'un des angles est coupé par une échancrure ;

- chacun des bras présente une face intérieure parallèle à la face latérale ;
- chacun des bras présente une surface courbe s'appuyant sur ladite échancrure.

D'autres caractéristiques ressortent de la description qui suit faite avec référence au dessin annexé sur lequel on peut voir :

Figures 1 et 2 - deux vues du dispositif d'encastrement selon l'invention, correspondant à deux positions de mise en service ;

Figure 3 - un exemple de réalisation d'un parcours d'éducation motrice utilisant quatre exemplaires du dispositif d'encastrement des figures 1 et 2.

Sur les figures 1 et 2, est représenté le dispositif d'encastrement selon l'invention, portant la référence générale 1. Sur la figure 1, le dispositif 1 a la forme d'un berceau à ouverture arrondie 2, muni de deux bras parallèles 3 et 4 s'étendant parallèlement à l'axe géométrique non représenté de l'ouverture arrondie 2. Cette ouverture 2 est semi-cylindrique. Dans l'exemple représenté, elle a un diamètre de 30cm, et une longueur de 30cm.

Chacun des bras se termine par une section carrée, respectivement 5 et 6, de 15cm de côté. La longueur totale du dispositif 1, incluant la longueur de l'ouverture cylindrique 2 et celle des bras 3, 4, est de 60 cm. Elle est égale à la largeur totale du dispositif, dont la hauteur, sur la figure 1, est de 30cm.

La base 7 du dispositif est rectangulaire. Son grand côté est égal à la largeur du dispositif, soit 60cm ; son petit côté est égal à la moitié de la longueur du dispositif, soit 30cm.

Le dessus du dispositif, dans la position qu'il occupe sur la figure 1, est constitué de deux rectangles 8 et 9. La longueur de chacun de ces rectangles est égale à la longueur du dispositif, soit 60cm ; la largeur est égale au côté de la section carrée des bras, soit 15cm.

Le rectangle 8, correspondant au bras 3, a pour grands côtés les deux arêtes longitudinales 10 et 11 qui s'étendent jusqu'à la section droite 5 du bras 3.

De même, le rectangle 9 a pour grands côtés les arêtes 12 et 13 qui s'étendent jusqu'à la section droite 6 du bras 4.

Les arêtes 11 et 12 correspondent aux bords longitudinaux de l'ouverture semi-cylindrique 2.

Les faces latérales 14 et 15 du dispositif sont parallèles entre elles et contiennent respectivement les arêtes 10 et 13. Elles ont la forme générale d'un rectangle dont un angle a été enlevé au moyen d'une échancrure 16, 17. Cette échancrure part de la section droite 5, 6, d'un bras, s'étend parallèlement à l'arête supérieure 10, 13, puis s'incurve pour aboutir au bord du fond 7 du dispositif. Parallèlement aux faces latérales 14, 15, et à partir des arêtes 11 et 12,

s'étendent deux faces intérieures 18, 19 qui limitent latéralement les bras 3 et 4, respectivement. Ces faces intérieures s'étendent depuis la section droite 5, 6 des bras 3, 4 jusqu'à la verticale du bord du fond 7. Entre ces deux faces intérieures 18, 19, en passant par le bord du fond 7, une face frontale 20 limite le dispositif 1, parallèlement à sa face arrière 21. Entre les faces 20 et 21, l'ouverture semi-cylindrique 2 se présente comme un berceau destiné à recevoir un module cylindrique.

Sur la figure 2, le dispositif 1 de la figure 1 a été basculé de 90° et il repose sur sa face arrière 21. La surface courbe 23, 24 qui délimite les bras 3 et 4 est visible : elle est engendrée par l'arête 22 du fond qui se déplace parallèlement à elle-même en suivant les échancrures 16 et 17.

Dans sa position représentée figure 2, le dispositif définit entre ses bras 3, 4 un espace de section carrée, destiné à recevoir une poutre de section correspondante, qui prend appui sur la face 20 et est maintenue latéralement par les faces 18, 19 des bras 3, 4.

Sur la figure 3, quatre dispositifs d'encastrement 31, 32, 33, 34, selon l'invention sont utilisés pour supporter un module en poutre 35 et un module cylindrique 36. Une rampe d'accès 37 en forme de coin est disposée à l'entrée du parcours à franchir par les enfants.

Sous les échancrures des deux dispositifs 33 et 34 montés symétriquement l'un de l'autre par rapport aux extrémités de leurs bras, dans la position de la figure 1, est prévu un premier tapis 38. Entre les deux dispositifs 31 et 32, montés symétriquement l'un de l'autre et écartés l'un de l'autre, dans la position de la figure 2, est disposé un second tapis 39.

Les dispositifs 33 et 32 sont placés l'un contre l'autre, de sorte que le module en poutre 35 et le module cylindrique 36 soient en appui l'un contre l'autre par leur face d'extrémité. Ainsi, il n'y a pas d'espace entre les modules eux-mêmes, ni entre chacun des modules et les dispositifs qui le supportent, ce qui est une condition indispensable de sécurité.

Les dispositifs d'encastrement selon l'invention sont constitués par exemple en mousse de polyuréthane entourée d'un tissu, ou en polyéthylène à basse densité. Dans ce dernier cas, ils peuvent être réalisés par exemple par rotomoulage.

Le dispositif d'encastrement selon l'invention assure le support de modules en poutre ou cylindriques en fonction de sa position au sol, il assure donc plusieurs fonctions.

Revendications

1. - Dispositif d'encastrement à fonctions multiples pour modules d'éducation motrice, du type comportant un berceau à ouverture arrondie (2) sus-

ceptible de recevoir un module cylindrique, caractérisé en ce qu'il comporte deux bras (3, 4) parallèles, s'étendant parallèlement à l'axe géométrique de l'ouverture arrondie (2) et délimitant entre deux un espace susceptible de recevoir un module à section carrée.

5 2. - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le berceau à ouverture arrondie (2) est limité longitudinalement par une face arrière (21) et 10 une face (20) parallèle à la face arrière (21) et s'étendant entre les deux bras (3, 4).

15 3. - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacun des bras présente une section droite d'extrémité (5, 6) carrée.

4. - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacun des bras (3, 4) présente une face supérieure (8, 9) rectangulaire.

20 5. - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacun des bras (3, 4) présente une face latérale (14, 15) de forme générale rectangulaire, dont l'un des angles est coupé par une échancrure (16, 17).

25 6. - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacun des bras (3, 4) présente une face intérieure (18, 19) parallèle à la face latérale (14, 15).

7. - Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que chacun des bras (3, 4) présente une surface courbe (23, 24) s'appuyant sur ladite échancrure (16, 17).

30

35

40

45

50

55

3

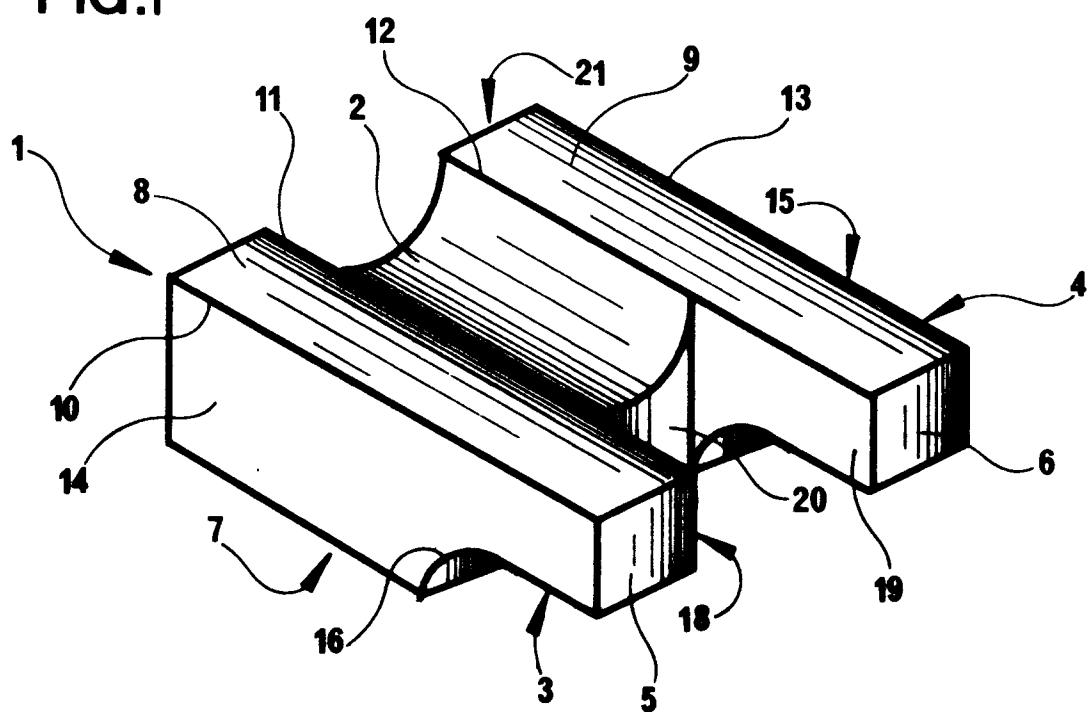
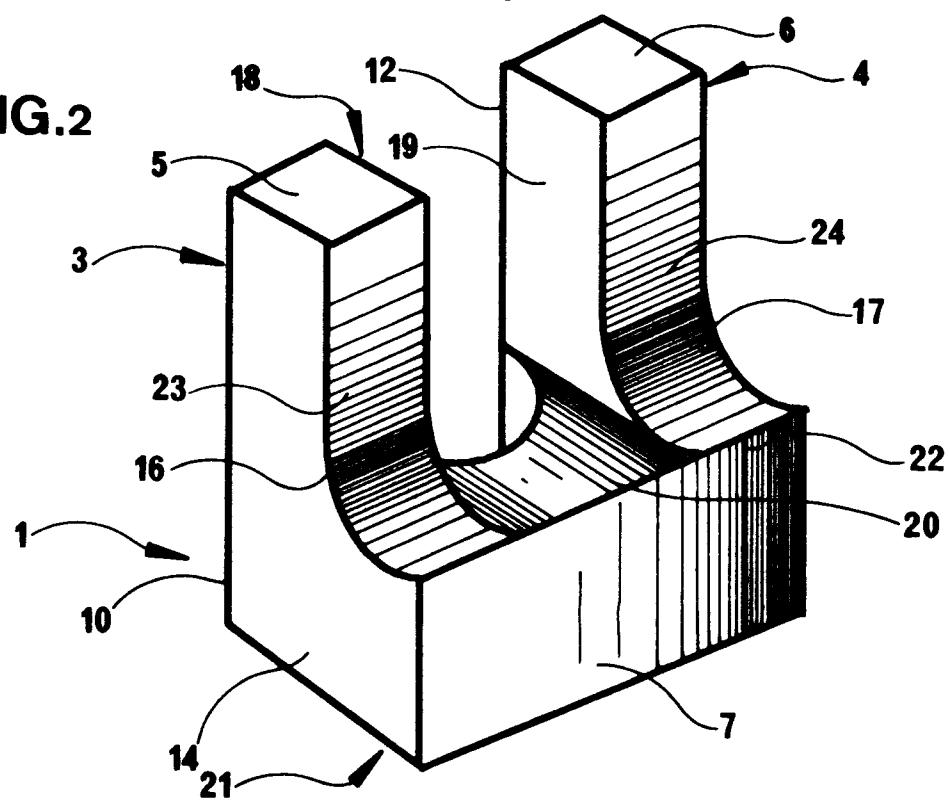
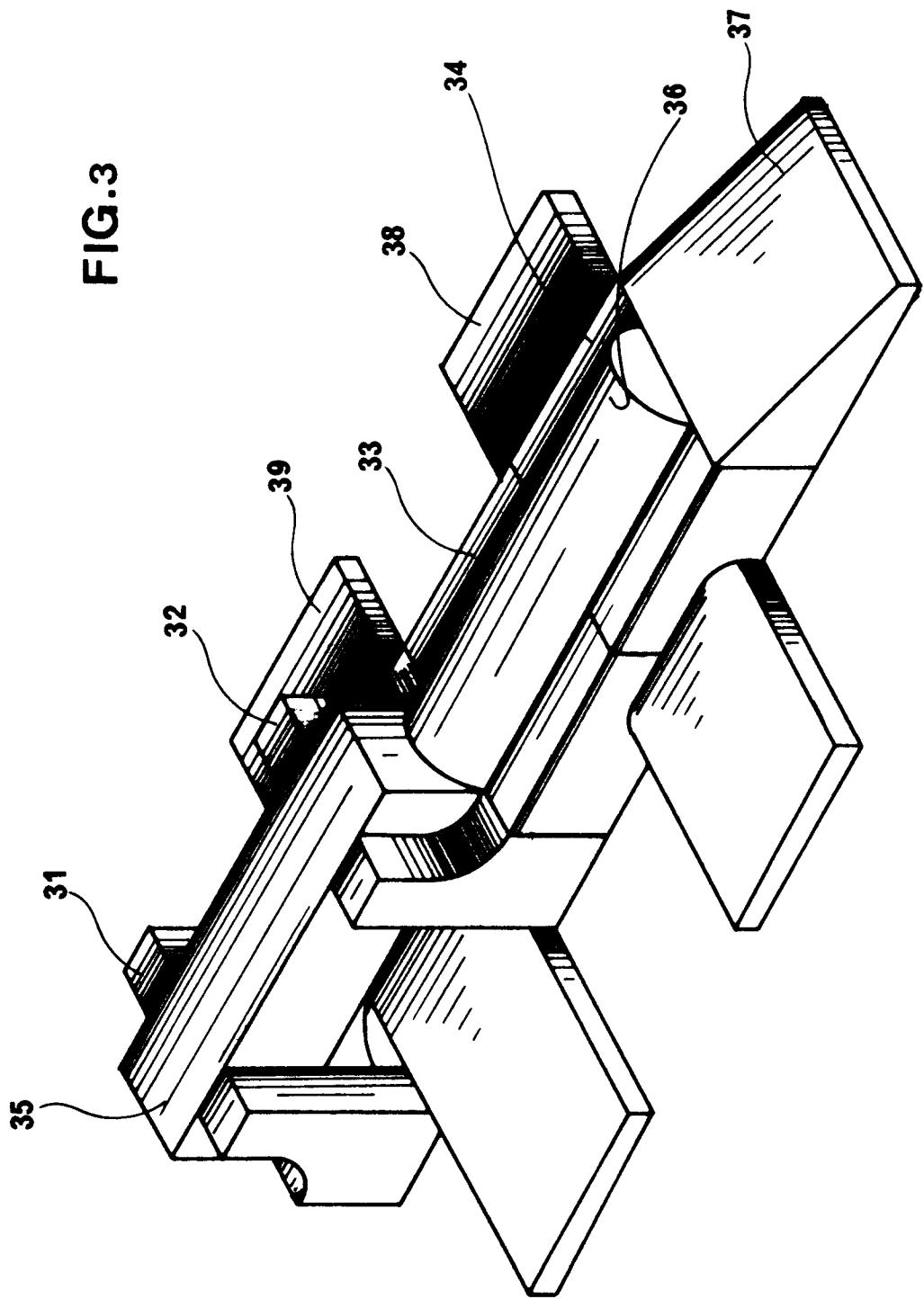
FIG.1**FIG.2**

FIG.3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS									
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)						
A	US-A-3 944 654 (MOORE) * abrégé; figures * ---	1	A63B4/00 A63B26/00						
A	DE-A-20 15 649 (LOEFFLER) * revendication 1; figures * ---	1							
A	CH-A-663 543 (ROSSINELLI) * figures * ---	1							
A	US-A-3 485 494 (LIEBERMAN) * abrégé; figures * -----	1							
DOMAINE TECHNIQUE RECHERCHES (Int.Cl.6)									
A63B									
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Lieu de la recherche</td> <td style="width: 33%;">Date d'achèvement de la recherche</td> <td style="width: 33%;">Examinateur</td> </tr> <tr> <td>LA HAYE</td> <td>27 Juin 1995</td> <td>Giménez Burgos, R</td> </tr> </table>				Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	LA HAYE	27 Juin 1995	Giménez Burgos, R
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur							
LA HAYE	27 Juin 1995	Giménez Burgos, R							
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant							